



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

### **Absent(s) non excusé(s):**

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

-----

### **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA SALLE MUNICIPALE JACQUES PREVERT PAR HYDRE EN SCENE - CM/19/011**

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci « *règle par ses délibérations les affaires de la commune* ».

Qu'en vertu de cet article, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des bâtiments publics.

Que de ce fait, le Maire n'a pas le pouvoir de dénommer discrétionnairement les salles communales ni la possibilité de se voir déléguer par le Conseil Municipal cette compétence.

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire souhaite procéder au changement de dénomination de la salle municipale Jacques Prévert pour la remplacer par la dénomination suivante : « Hydre en Scène ».

Que le nom « Hydre en Scène », qui est composé d' « Hydre » qui fait référence à une constellation d'étoiles et « Scène » qui est un jeu de mot entre « scène » et « Seine », permet de donner une portée plus attractive à la nouvelle politique culturelle souhaitée par la municipalité.

Que pour rappel, la salle municipale Prévert était consacrée principalement à la diffusion de séances de cinéma.

Que pour instaurer et impulser une nouvelle politique culturelle, le changement de nom de la salle municipale permettra une adéquation entre cette politique culturelle et les activités proposées par celle-ci.

Qu'en effet, il est envisagé de mettre en place une programmation théâtrale, musicale, cinématographique et que subsidiairement, cette salle permettra de recevoir des conférences ou colloques.

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au changement de dénomination de salle municipale Jacques Prévert en lui apposant le nom « Hydre en Scène ».

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**ACCEPTE** le changement de nom de la salle municipale Jacques Prévert par la salle municipale « Hydre en Scène ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 13 contre: 5 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
07 mars 2019

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

